

Inscription au répertoire des métiers

Par **MarineRpck**, le **04/11/2015** à **16:30**

Bonjour,

J'aurais besoin d'aide, pour un devoir de droit commercial. Je ne sais comment m'y prendre, ni comment faire (je n'ai jamais étudié ce genre d'exercice) le voici :

Inscrit au répertoire des métiers (RP) depuis 5 ans, Cédric fabrique des meubles de jardin en bois.

Il emploie 11 salariés, utilise 2 machines-outils et commercialise, en plus de ses meubles, des produits d'entretien du bois. La vente de ces produits représente 10% de son chiffre d'affaire global.

Cédric se consacre beaucoup à son travail, dessine tous les modèles de meubles et participe à leur fabrication.

Qu'en pensez-vous ?

Comment je dois procéder pour faire cette exercice ? Comme un cas pratique ou bien c'est différent ?

Merci de votre aide !

Par **Yoh22**, le **04/11/2015** à **18:44**

Concrètement je pense qu'on est dans la mouise collègue :(j'ai rien compris de ce qu'on attend de nous et je ne vois même pas le problème qui est évoqué dans cette exo' après c'est possible que je ne sois pas encore rendu assez loin dans le cours pour me rendre compte de quoi que ce soit je vient juste de finir la partie sur les tribunaux de commerces et les exos du livre j'attaque l'arbitrage demain, faut que j'avance j'en es marre d'être toujours à la traîne et derrière toi grrr :p

Par **Muppet Show**, le **04/11/2015** à **19:54**

Bonjour,

Il faut faire le parallèle entre les conditions d'inscription au registre des métiers, le nombre de

salarié, le type d'activité pro.....

(Pourquoi 11 salariés?.....)

Par **bulle**, le **04/11/2015** à **20:09**

Bonjour,

Je rejoins Marianne, intéressez vous

- au nombre de salariés par rapport à l'inscription à la chambre des métiers et à la CCI (seuil de 10 salariés)

- aux activités:

- la fabrication de meubles fait qu'il est rattaché à la chambre des métiers en toute logique,
- la vente de produits est une activité commerciale mais elle reste accessoire.

- la structure juridique: est ce une société? Dans quelle cadre l'activité est exercée?

Je trouve cependant votre exercice bien trop pratique pour être donné à des étudiants.

Par **Yoh22**, le **04/11/2015** à **20:39**

Le comble c'est que c'est en capacité en droit .. Donc vraiment en bas de l'échelle quoi alors c'est vrai que concernant certain cours dans le droit civil et public je m'éclate mais dans la partie commercial aie aie aie. Après ces les cours du cned mais c'est vrai que parfois les explications manque un peu alors est ce que c'est pour développer notre autonomie et sens de réflexion puis d'aller rechercher nous mêmes les infos c'est possible

En tout cas merci pour vos conseils je prend note et je reviendrai sur ce cas un peu plus tard pour ma part